



## Coopérative de consommateurs du Camping des Colibris

À qui de droit,

Les établissements de camping ont reçu des directives strictes qui se doivent d'être mises en place. En tant qu'administrateurs du camping, nous vous transmettons les directives de la santé publique applicables lors de la location des chalets. *« En contexte de pandémie, les comportements et mesures de prévention sont l'affaire de tous ».* (Camping Québec 2020). Il est donc essentiel de respecter les règlements et affichages mis en place sur le site et à l'intérieur des chalets.

Il est primordial que les directives exigées dans la société soient appliquées également sur le site du Camping des Colibris. Nous vous rappelons que les rassemblements de 10 personnes et plus ne seront pas tolérés, que la distanciation physique de 2 mètres et les mesures d'hygiène sont de mises.

De plus, nous vous demandons de respecter les directives suivantes qui nous ont été transmises par le gouvernement :

- Seuls les résidents d'une même adresse peuvent séjourner ensemble que ce soit dans leur propre équipement ou dans une unité d'hébergement (prêt-à-camper ou chalet) en location.
- Comme c'est le cas partout au Québec, seules les activités sportives récréatives individuelles ou à deux, sans contact physique, en pratique libre, dans les lieux de pratique extérieurs sont permises pour le moment.
- Les rassemblements intérieurs sont interdits. Les rassemblements extérieurs doivent se limiter à un maximum de 10 personnes provenant d'un maximum de 3 ménages différents.

---

Présidente du Camping des Colibris